

SECTEUR 4. CHEMIN DE L'ORATOIRE



Les constructions situées aux abords de la rue de Saint-Eloi sont directement accessibles depuis la rue, au droit des accès existants. Un cheminement piéton est aménagé à l'est pour permettre la traversée entre le chemin de l'Oratoire et la rue de Saint-Eloi. Cette nouvelle voie doit permettre de desservir les nouvelles constructions situées en cœur d'îlot. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération si elle ne débouche pas sur le chemin de l'Oratoire. La voie peut être aménagée afin de desservir l'est et l'ouest du secteur.

L'aménagement de ce projet, en lisière d'urbanisation de la commune, fait l'objet d'une attention particulière. L'insertion architecturale et paysagère des nouvelles constructions est un élément vivement pris en compte lors de la délivrance d'autorisations d'urbanisme. Dans cet objectif, les talus et haies existants sont préservés.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :	0,91 hectare		
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	16 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	15		
Nombre de logements sociaux (min) :	2		
Système assainissement privilégié :	Collectif		
Programmation estimée :	2023-2027		